

MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2026 NOM/PRENOM :			POINTS			REGLEMENTATION	PIECES JUSTIFICATIVES	
ANCIENNETE DE SERVICE : ECHELON			dpt	com	etb			
classe norm.		X 7 pts (forfait 14 pts pour 1er échelon)				par promotion : au 31/08/2025 par classement initial (stagiaires) ou reclassement : au 01/09/2025	Arrêté de classement (pour stagiaire ex titulaire corps de fonctionnaire UNIQUEMENT)	
hors classe	certifiés et assimilés = 7 pts/éch + forfait 56 pts agrégés = 7 pts/éch + forfait 63 pts agrégés HC 4ème éch avec 2 ans ancienneté ds éch = 98 pts agrégés HC 4ème éch avec 3 ans ancienneté ds éch = 105 pts							
	classe exc.	= 7 pts/éch + 77 pts agrégés CE 3ème éch avec 2 ans ancienneté ds éch = 105 pts						
ANCIENNETE DE POSTE AU 31/08/2026								
	année(s) x 20 pts + 50 pts par tranche de 4 ans + 20 pts forfaitaires pour la période de stage = ex tit gérés par DGRH					dans poste actuel à TPD / poste avant disponibilité /affectation provisoire		
BONIFICATIONS								
BOE	personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 100 pts					sur tous les vœux / non cumulable avec priorité medicale	RQTH en cours de validité / autres pièces attestant BOE	
	priorité médicale : 1000 pts					sur vœu-x précisé-s par le médecin du travail	RQTH en cours de validité / autres pièces attestant BOE	
EDUC. PRIORITAIRE au 31/08/26	REP +	ancienneté : 5 ans et + = 145 pts				non cumulable avec SPEA - sur tous les voeux exercice effectif et continu sur le même établissement y compris AFA, REP, SUP ou PRO (mi temps et 6 mois minimum)		
	REP	ancienneté : 5 ans et + = 75 pts						
	CLA	ancienneté : 3 ans et + = 45 pts						
	demande précise poste REP+ = 400 pts / poste REP = 300 pts							
STAGIAIRES	stag. ex ens CTR de l'ens public du 1er et 2nd degré de EN, ex CTR CFA public, ex CPE CTR, ex COP ou ex PE PSY SCOL CTR, ex MA garanti d'emploi, ex AED (dont AED pré-pro) ou ex AESH de EN, ex EAP Ech 1 à 3 = 150 pts / Ech 4 = 165 pts / Ech 5 et plus : 180 pts stag. non ex fonctionnaire, ni ex contractuel ens : 10 pts stag. Ex tit d'un corps autre qu'enseignant , édu, ORI PSY: 1000 pts stag. Ex tit d'un corps enseignant (sauf PEGC) : 1000 pts					sur les vœux DPT ou ZRD Justifier 1 an de service equivalent TC au cours des 2 dernières années précédant le stage/excepté EAP et ex AED pré-pro : justifier 2 ans de service sur 1er vœu DPT si demandé à l'INTER sur ancien DPT/ACA sur ancien DPT/ACA ou ZRD/DPT/ZRA/ACA	 arrêté attestant des fonctions et affectation précédente arrêté attestant des fonctions et affectation précédente	
	année(s) x 23 pts + 24 pts par tranche de 4 ans sur la même ZR pour vœu DPT correspondant à ZR détenue : 200 pts pour les 2 premiers vœux COM si ancienneté sur la même ZR ≥ 4 ans : 50 pts					sur tous les vœux	Les entrants doivent fournir état de services de l'académie d'origine ou copie l-Prof de l'écran relatif aux affectations	
	SPEA au 31/08/26	ancienneté à TPD dans académie : de 4 à 7 ans = 100 pts / 8 ans et + = 200 pts SAIO de Nantes pour PSYEN EDO : de 4 à 7 ans = 100 pts / 8 ans et + = 200 pts poste à profil (POP) dans académie : 3 ans et + = 70 pts					non cumulable avec éducation prioritaire COM du DPT d'exercice si tous types d'etablissement demandés sur tous les vœux	
		EREA ancienneté au 31/08/26 : de 5 à 7 ans = 145 pts / 8 ans et + = 200 pts					COM du DPT d'exercice si tous types d'etablissement demandés	
demande de réintégration ou changement de discipline : 1000 pts					sur ancien DPT/ACA ou ZRD/DPT/ZRA/ACA			
personnel intégré après détachement : 1000 pts					sur ancien DPT/ACA			
mesure de carte scolaire en établissement : 1500 pts					sur ancien etb/COM/DPT/ACA	S'il s'agit d'une ex MCS, le préciser sur la confirmation		
agrégés demandant lycée : 200 pts sur vœu-x LGT et COM (type lycée) / 150 pts sur vœu-x DPT/ACA (type lycée)					pour les <u>agrégés de l'académie de Nantes</u> : si affectation précédente est TPD dans un lycée, ancienneté requise ≥ 4 ans au 31/08/26			
vœu préférentiel - à/c de la 2ème année sur le même 1er vœu COM que n-1 (si pas interruption) : 20 pts /an					non cumulable avec bonifications familiales à/c du mvt Intra 2019 / plafonné à 100 pts			
SITUATION FAMILIALE (bonifications non cumulables entre elles)								
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT AUTORITE PARENTALE CONJOINTE (situation familiale estimée au 31/08/25)	sur le-s vœu-x COM (tous types d'établissement demandés) 50,2 pts + 51 pts /enfant à charge (conditions kilométriques 30 kms sauf TZR et MCS)					Si 1er vœu COM ou DPT correspond au DPT de résidence du conjoint ou ex-conjoint <u>particularité des PSY :</u> voeu-x COM si PSYEN EDO voeu-x CIRCO PSYEN EDA (+ 30 kms) séparation évaluée par année scolaire si exercice professionnelle dans 2 départements distints Obligation d'exercer une activité professionnelle Séparation effective 6 mois minimum Notion enfant à charge : - 18 ans au 31//08/26 ou être en situation de handicap et ne pas être en mesure de subvenir à ses besoins du fait en raison de son invalidité quel que soit son âge	Copie livret de famille / extrait acte de naissance de moins de 3 mois et déclaration impots si PACS Dernier avis d'imposition si enf à charge sans lien de parenté Certificat de grossesse av 01/04/26 et éventuellement reconnaissance anticipée av 01/04/26 Attestation résidence prof conjoint ou attestation pôle emploi (ou France Travail) + dernière activité après 2023 Promesse d'embauche (conditions BO) Si conjoint : chef d'entreprise = attestation Kbis + pièces attestant réalité de l'activité et lieu d'exercice Pour les conjoints étudiants : pièces de l'étb justifiant la situation (attestation inscription, ...) Pour conjoint ATER ou doctorant : copie contrat avec dates début/fin (valable que si titulaire) Si activité prof sup à 6 mois : contrat avec dates début et fin + bulletins de salaire Si résidence privée : toutes pièces s'y rattachant	
	Sur le-s vœu-x DPT/ACA/ZRD/ZRA (tous types d'établissement demandés) 150,2 pts + 101 pts /enfant à charge <u>Année-s de séparation (évaluée-s au 31/08/26)</u> 120,4 pts /an en qualité de titulaire + 120,4 pts forfaitaires pour la ou les années de stage les périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre le conjoint sont comptabilisées pour moitié de leur durée 80 pts supplémentaires si résidences professionnelles dans 2 départements non limitrophes durant la présente année scolaire							
PA- RENT ISOLE	sur le-s vœu-x COM : 15 pts + 5 pts /enfant à charge sur le-s vœu-x DPT : 40 pts + 10 pts /enfant à charge							
MUT SIM	sur le-s vœu-x DPT/ACA/ZRD/ZRA : 80 pts forfaitaires					2 conjoints stagiaires ou titulaires		
TOTAL BAREME								